

LE BASE MANAGEMENT DE PK RÜCK

Prestation complémentaire pour les personnes assurées à la recherche d'un emploi âgées de 45 ans et plus

NOTRE OFFRE

Dans de nombreux cas, une résiliation par l'employeur est une situation peu plaisante. Surtout si la perte du poste intervient après une maladie prolongée et si la personne concernée a déjà un certain âge.

L'expérience a montré que la période de recherche d'emploi était deux fois plus longue pour les personnes sans emploi âgées de 45 ans ou plus que pour les plus jeunes. Aussi notre Base Management s'adresse-t-il aux personnes assurées âgées de 45 ans ou plus dont le contrat de travail a été résilié. Certaines de ces personnes étaient préalablement suivies dans le cadre du Case Management et ont reçu un diagnostic médical de troubles psychologiques ou moteurs. Le Base Management peut être utilisé en cas de vague de licenciements ou de restructuration, dès lors qu'il existe un risque accru de troubles de la santé pour la personne concernée.

Conjointement avec nos partenaires externes, nous visons à jeter des fondements solides pour la personne concernée en lui apportant un soutien ciblé et efficace dans sa recherche d'emploi.

AVANTAGES DU BASE MANAGEMENT

Personne Concernée

Les principaux axes du conseil sont adaptés, sur une base individuelle, à la situation de départ, aux besoins et aux objectifs de la personne concernée. Par exemple, l'environnement de travail adapté au profil de compétences est souvent difficile à définir lorsque des restrictions dues à des raisons de santé subsistent. De plus, il n'est pas rare que les personnes concernées n'aient pas eu à postuler depuis longtemps et qu'elles ne connaissent pas ou pas assez bien les règles et processus actuels dans le cadre d'une procédure d'embauche. Les refus conduisent vite au découragement et peuvent produire des inhibitions, ce qui influe négativement sur la guérison.

Institution de prévoyance

Le Base Management est une valeur ajoutée gratuite pour les institutions de prévoyance. La prestation est une autre partie du Case Management. Elle correspond à une optimisation supplémentaire du risque et contribue fortement à éviter l'invalidité.